

# manifestation contre le dumping salarial

## ***L'aéroport appartient au peuple genevois***

- L'Aéroport International de Genève (AIG) est un établissement de droit public qui appartient au Canton de Genève, donc à la population. L'AIG fait partie de l'Etat de Genève.
- Il n'y a qu'un seul aéroport à Genève. L'AIG détient par conséquent un monopole, dont profitent toutes les entreprises qui bénéficient d'une concession de l'AIG et travaillent sur le site.

## ***L'Etat fixe les règles, les entreprises appliquent***

- L'AIG détient son pouvoir de l'Etat, c'est-à-dire de la population genevoise.
- Il serait contraire aux intérêts de la population genevoise que l'AIG pratique le dumping salarial ou le laisse pratiquer par les entreprises qui y travaillent. Au contraire, l'AIG doit respecter les droits des travailleuses et travailleurs et faire respecter ces droits par les entreprises qui oeuvrent sur le site.
- L'AIG doit exiger des entreprises présentes sur l'aéroport qu'elles maintiennent et respectent les Conventions collectives de travail et qu'elles garantissent à leurs employés des conditions de travail décentes.

## ***ISS viole ses obligations***

- L'entreprise ISS vient de dénoncer la Convention collective de travail qui était en vigueur depuis 1994, ceci dans le but avoué de baisser fortement les salaires. Pour remplacer les salaires conventionnels actuels qui, pour les nettoyeurs, vont de Fr. 3658.10 à Fr. 4847.75 maximum (*après 20 ans de service*), ISS veut imposer des revenus entre Fr. 3430.- et 3550.- (*salaire maximal en fin de carrière*). Suivant l'âge, la perte salariale varie donc de Fr. 228.10 à Fr. 1297.75. Il s'agit clairement d'un dumping salarial, organisé en ce moment même sur un site public à Genève.

## ***L'Etat doit intervenir***

- Il appartient au Conseil d'Etat de veiller à ce que l'AIG fasse respecter les CCT et empêche le dumping salarial des entreprises de l'aéroport. L'AIG doit exiger qu'ISS maintienne et respecte la CCT dénoncée par l'entreprise. Dans le cas contraire, l'AIG doit interdire à ISS d'exercer une activité sur le site public de l'aéroport de Genève.

***Notre revendication : Maintien et respect de la CCT qui existe depuis plus de 15 ans !***

**Pour empêcher le dumping salarial à l'Aéroport International de Genève et réclamer au Conseil d'Etat d'agir immédiatement, nous vous invitons à une**

# Manifestation

**Mercredi 28 juillet 2010 à 9h30  
devant l'Hôtel de Ville où siège le Conseil d'Etat  
2, rue de l'Hôtel-de-Ville (en face des canons)**